



Réuni en séance le 16 décembre 2015, en présence de 41 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

**1. Décisions fiscales exercice 2016** : il accepte, à l'unanimité, les décisions fiscales de l'exercice 2016, à savoir le coefficient d'impôt à 1.0, l'indexation à 170%, l'impôt personnel à CHF 18.- et la taxe sur les chiens à CHF 120.-.

**2. Crédits d'engagement** :

01 Réaménagement de la gare TMR du Châble : il accepte par 37 voix pour et 3 abstentions, le crédit d'engagement de CHF 17 mios

**3. Budget 2016** :

Il accepte, par 36 voix pour et 4 abstentions le budget 2016 des SIB et de la Municipalité, à l'exception des postes votés séparément ci-dessous :

01 Il refuse, par 16 voix contre, 14 pour et 10 abstentions, l'engagement d'un EPT supplémentaire au Service des eaux

02 Il accepte, par 30 voix pour, 9 contre et 1 abstention le montant de CHF 130'000.- pour l'acquisition d'une balayeuse aux Travaux publics

03 Il accepte, par 35 voix pour, 2 contre et 3 absentions le montant d'investissement de CHF 1'800'000.- pour la rénovation du Centre médical les Arcades à Verbier.

4. **Motion** : il accepte à l'unanimité la motion « demande de révision du règlement sur les indemnités de départ des membres de l'exécutif et du Président ».

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 22 février 2017.

Le Châble, le 21 décembre 2015

Le Conseil Général